

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

<i>Non audité</i>	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux		
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	
Josyane Forest, Conseil Muni et MRC	1.1	Maire	28 873	14 436	21 935	3 770
François Leblanc, Conseil Municipal	1.2	Conseiller	11 549	5 774		
Claude Mercier, Conseil Municipal	1.3	Conseiller	11 549	5 774		
Michel Lachapelle, Conseil Municipal	1.4	Conseiller	11 549	5 774		
Simon Chapleau, Conseil Municipal	1.5	Conseiller	11 549	5 774		
Denis Forest, Conseil Municipal	1.6	Conseiller	11 549	5 774		
Jean-François Leblanc, Conseil Municipal	1.7	Conseiller	11 549	5 774		

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).